



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

TRANSPORTS SCOLAIRES

2023 - 2024

INSCRIPTIONS

du 5 juin au 1^{er} août 2023

+ d'infos sur evreuxportesdenormandie.fr
rubrique « Transport Scolaire »



Pour qui ?

Les élèves domiciliés sur les communes d'Évreux Portes de Normandie (EPN) et les élèves en dehors du territoire d'EPN souhaitant utiliser les lignes de transport scolaire et les lignes commerciales d'EPN.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site evreuxportesdenormandie.fr rubrique « Transport Scolaire ».

Quand ?

Le site d'inscription est ouvert à compter du **5 juin 2023**.

Une majoration de 25€ sera appliquée pour toute inscription effectuée à partir du **1^{er} août 2023**.

Où ?

Les inscriptions se font uniquement par internet depuis votre compte SPI <https://spi.epn-agglo.fr/>

Comment s'inscrire ?

Réinscription

Si votre enfant a déjà été inscrit les années précédentes, un email vous sera envoyé et vous invitera à vous connecter à votre compte SPI afin de vous réinscrire. Vous pouvez également vous inscrire dès l'ouverture des inscriptions.

Première inscription

Après avoir vérifié dans la rubrique « Transport Scolaire » du site internet evreuxportesdenormandie.fr que votre enfant est bien concerné par un service d'EPN, allez sur <https://spi.epn-agglo.fr/>, créez votre compte et inscrivez votre enfant via le formulaire en ligne. (Guide de la démarche disponible sur le site EPN rubrique « Transport Scolaire »).

Le paiement de votre abonnement finalisera votre inscription. Sans cette procédure votre demande ne sera pas prise en compte.

Combien ça coûte ?

Le coût réel du service de transport scolaire pour la collectivité est de **1350€ par an et par élève**. Ainsi, la participation des familles s'élève à environ 8% du coût de transport réel.

Pour les élèves	EPN	Hors EPN
Maternelles & élémentaires	55€	65€
Collégiens & lycéens	110€	130€
Élèves internes	80€	65€
Transport scolaire & Transurbain	170€	300€

Pour les familles les plus modestes, un tarif solidaire et social peut être appliqué sur présentation de justificatifs.

Quelle carte de transport ?

- ▶ Pour les élèves du primaire = **Carte SPI**
- ▶ Pour les élèves de collège et de lycée = **Carte Atoumod**

Ces deux cartes sont à conserver pendant 7 ans. Les cartes de transport sont envoyées par voie postale **avant le 31 août 2023 uniquement aux élèves ne possédant pas de carte de transport**.

Si votre enfant possède déjà une carte Atoumod (collège/lycée) ou une carte SPI (primaire), celle-ci sera rechargée automatiquement, dès validation par le service Transport Scolaire.

Contacts utiles :

transportscolaire@epn-agglo.fr
02 32 31 31 78 (du lundi au jeudi de 9h à 12h30)

Permanences physiques

Uniquement SUR RENDEZ-VOUS
via le planning de prise de rendez-vous
sur votre compte SPI ou par téléphone
Du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Hôtel d'Agglomération
9, rue Voltaire - 27004 Évreux

Accueil téléphonique et physique fermé les vendredis